



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le Vingt-deux Mars,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2016

Secrétaire de séance : Mme Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 20 – Votes pour : 20 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : M. AUFFRET – R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – J.L. GIRAUD- **Adjoints**
S. ALLEG - W. DUBOSQ – A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER - A. PELLEGRINO – S. BEURRIER-
C. LUBRANO LAVADERA – E. MENUT - J. RAYNAUD – C. VELAY – N. PERRICHON – S. LELUIN,
Conseillers Municipaux

Absents excusés : A. RASKIN (pouvoir donné à M. AUFFRET) – S. ARNOULD (pouvoir donné à S. ALLEG)

Absents : A. CELKA – J. TOCQUER – M. RAYNAUD

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015 de la commune M14, conforme au compte de gestion du percepteur :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	3 567 494.11 €	884 317.04 €
Recettes	3 626 676.04 €	976 250.66 €

Il convient donc de statuer sur l'affectation des résultats de clôture.

Le compte administratif 2015 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **467 411.02 €** (dont un excédent de 59 181.93 € de 2015)
- Un excédent d'investissement de : **1 044 532.86 €** (dont un excédent de 91 933.62 € de 2015)

Mais un reste à réaliser en dépenses de 1 246 412.71 € et un reste à réaliser en recettes de 158 500.00 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2015 ainsi que le compte de gestion du percepteur comme indiqué ci-dessus,
- **D'AFFECTER** les résultats du compte administratif 2015 de la façon suivante :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Versement à la section d'investissement – compte R -1068	456 205.94€
Solde d'exécution reporté – compte R - 002	11 205.08€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution reporté – compte R - 001	1 044 532.86€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE.